



Déclaration **CGT** lue lors de la séance plénière du CSE1 du 16 Septembre 2020.

« Trois salariés d'Atos, travaillant dans le même espace de bureau chez Atos à Bezons, avaient déclaré un gliome du cerveau. Ce dimanche 13 septembre, le dernier "survivant" est décédé du cancer qui le rongait.

La **CGT Atos** rappelle que le dès le début de l'année 2019, le CHSCT Solutions de Bezons ayant eu connaissance de ces 3 salariés ayant travaillé dans le même bureau et présentant la même pathologie grave, avait demandé une enquête sur les ondes électromagnétiques à Bezons.

La **CGT Atos** rappelle que la direction a minimisé, puis refusé l'enquête demandée par les élus, engageant une action en justice contre la demande de l'instance.

La justice a reconnu le bien-fondé de l'enquête en novembre 2019. La crise sanitaire a repoussé l'enquête. Ce cancer n'a pas repoussé sa funeste mission.

Décès après décès, nous attendons la prise de conscience de la direction.

Nous sommes conscients que personne n'est à incriminer à priori.

Une enquête poussée, transparente, conjointe avec les élus du personnel était bien la moindre des choses.

Ce ne sont pas des ETP, ce sont des hommes, des femmes, des familles et des vies brisés.

"Camille Bidé

Stéphane Marin

Daniel Souply"

La **CGT Atos** rappelle la direction à la simple humanité pour ses salariés en possible danger et appelle le CSE à observer une minute de silence à la mémoire de nos 3 collègues. »

L'ensemble des OS du CSEC, CFDT, CFE-CGC, CFTC, FO, UNSA s'associent à la **CGT** et appelle le CSEC à observer lors de sa séance plénière une minute de silence à la mémoire de nos 3 collègues décédés du site de Bezons et de nos 9 collègues du site des Clayes sous-bois



## Déclaration intersyndicale – DANGER SUR LES ONDES.

Au-delà de l'émotion suscitée par la perte de nos collègues, il faut bien en tirer des enseignements

Ce qui est flagrant c'est le mutisme de la direction face aux alertes des élus portant sur la santé et la sécurité des salariés, ce qui est inadmissible au regard des obligations d'employeur, en termes de préventions des risques sur la santé et la sécurité des salariés.

Pour l'enquête sur l'émission des ondes électromagnétiques du site de Bezons la direction a employé des manœuvres dilatoires pour ne pas réaliser les expertises votées par les ex CHSCT

Au mépris des alertes des représentants du personnel, la direction s'est acharnée sur un processus juridique pour contrecarrer la réalisation de ces expertises.

L'ensemble des OS demande que la direction soit à l'écoute des alertes santé et sécurité des conditions de travail remontées par les salariés et les élus.

Les OS seront extrêmement attentives et se réservent le droit d'entreprendre toutes les mesures juridiques nécessaires face à direction d'ATOS si elle n'agit pas dans le cadre de son obligation de protection des salariés.

Concernant l'enquête en cours sur le sujet des ondes électromagnétiques, les OS demandent à la direction de reprendre le sujet urgemment, et demandent aux élus de déléguer ce point à la CSSCT centrale en urgence, et ce, pour l'ensemble des sites concernés.

En complément, les OS exigent que la direction prenne sérieusement l'ensemble des sujets remontés par les représentants du personnel, une bonne fois pour toute !!!!!!!!!!!